

# Tarification et inscription à un forfait

## / SÉLECTION DU FORFAIT

	Abon. individuel	Abon. familial	Compte corporatif
Forfait Économique <i>Extra</i> <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> 30 \$/mois	<input type="checkbox"/> + 3,25 \$/mois par coabonné	<input type="checkbox"/> 200 \$/an par compte
Forfait Économique <i>PLUS</i> <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> 12,50 \$/mois	<input type="checkbox"/> + 3,25 \$/mois par coabonné	<input type="checkbox"/> 100 \$/an par compte
Forfait Économique <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> 40 \$/an <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> + 40 \$/an par coabonné	<input type="checkbox"/> 40 \$/an par compte
Forfait Liberté <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/> 40 \$/an <sup>2</sup>	non disponible	

<sup>1</sup> Engagement minimum de 12 mois

<sup>2</sup> 0,00 \$ (zéro dollar) si vous êtes inscrit dans le cadre d'une convention d'abonnement avec un service de transport en commun incluant le forfait Économique ou le forfait Liberté (formule d'abonnement avec mensualité). La cotisation annuelle des autres forfaits demeure inchangée.

<sup>3</sup> Ce forfait ne donne pas accès aux tarifs *Longue distance*, mais ses adhérents peuvent profiter des services de nos partenaires de l'*Inter-réseau*.

### 1. Tarification

Communauto offre aux usagers qui ont souscrit au forfaits de la formule Économique, des tarifs à la journée nommés les tarifs *Longue distance* souvent plus économiques pour les longs trajets que les tarifs de base. Selon l'utilisation que vous prévoyez faire du service, il importe d'en tenir compte dans le choix du forfait le plus avantageux. Le forfait Liberté ne donne pas accès aux tarifs *Longue distance*, mais ses adhérents peuvent profiter des services de nos partenaires de l'*Inter-réseau*. Communauto se réserve le droit d'ajouter une surprime pour l'utilisation de véhicules des catégories compacte et supérieure. Pour plus de détails sur les frais d'utilisation du service associés à chacun des forfaits, veuillez consulter notre site Internet : [www.communauto.com/combien.html](http://www.communauto.com/combien.html)

### 2. Durée et échéance du forfait choisi

L'adhésion à un forfait est obligatoire pour avoir droit au service. Une fois versé, ce montant est non remboursable. Dans le cas des forfaits qui sont offerts sur une base annuelle, si un Coabonné ou un compte corporatif est ajouté en cours d'année à un dossier existant, la date d'expiration du forfait doit être la même que celle figurant sur le contrat de l'abonné répondant ou de la fiche d'entreprise auquel il se rattache. Le montant à facturer est alors calculé au prorata. ATTENTION : Si l'Abonné utilise un véhicule de Communauto (ou par l'intermédiaire de Communauto) alors que son forfait est échu, un montant équivalent à la cotisation annuelle du forfait le plus économique auquel il est éligible (forfait C ou *Le Lièvre*) lui est automatiquement facturé, s'il y a lieu, et ce, sans possibilité de remboursement ultérieur.

### 3. Changement de forfait avant échéance

En tout temps, il est possible, pour un Abonné, de souscrire à un forfait d'une catégorie supérieure. Le nouveau forfait doit être contracté pour une période d'un an à compter de la date du changement de forfait. Les mois non utilisés du forfait initial de l'Abonné, s'il s'agit d'un forfait facturé sur une base annuelle, seront alors crédités pour le paiement du nouveau forfait.

### 4. Frais de réservation

L'Abonné accepte de payer un frais de réservation variable selon l'heure de la journée pour la réservation d'un véhicule. Ces frais sont éliminés lorsque l'Abonné effectue lui-même sa transaction à l'aide de notre module de réservation par internet, Réservauto.

### 5. Tarifs *Longue distance*

L'Abonné éligible reconnaît et accepte, le cas échéant, de payer les tarifs *Longue distance* de Communauto, aux taux en vigueur chez Communauto, et aux conditions énoncées au Règlement d'utilisation des véhicules.

### 6. Clause d'indexation et suppléments

Communauto se réserve le droit de modifier ses tarifs et/ou conditions d'utilisation en tout temps au moyen d'un préavis de 30 jours.

L'abonné pourra refuser cette modification en résiliant le Contrat sans frais, par la transmission d'un avis écrit à cet effet au plus tard 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la modification.

Je déclare que j'ai pris connaissance des clauses de la présente annexe au Contrat d'abonnement de Communauto et que je les accepte.

Fait à \_\_\_\_\_

VILLE

DATE

SIGNATURE DE L'ABONNÉ OU  
DE SON REPRÉSENTANT (COMPTE CORPORATIF)

N° D'ABONNÉ OU  
N° DE COMPTE CORPORATIF